

## Chronique communale

### **Cela s'est passé en 1870 : Le projet du Chemin de fer.**

*Lors d'une réunion extraordinaire du 14 mars 1870, le maire M. Dreumont, expose à l'assemblée que la période fixée pour la clôture de l'enquête publique ayant trait au projet de chemin de fer de Cambrai vers la frontière en passant par Solesmes est périmée. Le conseil n'a présenté aucune observation au sujet de l'établissement de cette voie ferrée. Il prie le conseil d'examiner s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt de la commune de Poix, sur le territoire de laquelle existe un gisement de charbon, et où tous les efforts vont tendre à créer et développer l'industrie houillère de donner un avis rapidement (voir la chronique 16 sur le charbon).*

*Le conseil émet le vœu que la ligne dont la construction est à l'étude ait son point d'attache à Cambrai, ville avec laquelle les habitants de Poix par la nature de leurs produits comme agriculteur ou comme industriels établiront une relation active, passe au sud de Solesmes en se dirigeant au travers de la vallée de Vertigneul vers Salesches qui posséderait une station intermédiaire au hameau dit "le Witerlan", pour atteindre par le côté nord la station du Quesnoy.*

*La guerre met le projet en veilleuse ; une délibération de novembre 1873 relance le débat et rappelle les impératifs énumérés lors de la réunion de mars 1870.*

*Le conseil qui a réexaminé le dossier, notamment de l'emploi de la troisième station dite de Neuville, trouve que cette station n'est pas assez rapprochée de celle du Quesnoy, que portant les intérêts des localités les plus peuplées et les plus importantes sous le rapport de l'industrie et du commerce (Ghissignies, Louvignies, Salesches, Poix), sont pour ainsi dire méconnus puisque pour ces communes, le trajet vers la station de Neuville serait long et dispendieux.*

*L'assemblée n'a pas l'intention d'énumérer ici les titres des localités cités précédemment dont Englefontaine serait la plus intéressée mais elle croit de son devoir de mettre en relief l'importance de la localité qu'elle représente.*

*Il y a en effet à Poix : 3 briqueteries permanentes, 3 tuileries dont une des plus conséquentes du pays, 1 four à chaux, 2 moulins à eau, 2 brasseries, 2 ateliers de tissage mécanique, 1 de tissage à main, 1 représentant de la plus grande maison de Fourmies, le tout occupant au moins 600 ouvriers, 1 fabrique de chicorée, la première du département, 4 boulangers marchands de farine, 2 marchands de charbon, 1 marchand de liqueurs, ainsi qu'un atelier de construction mécanique.*

*Le conseil municipal de Poix se plaint donc à espérer que la Compagnie reviendra sur son premier projet et que la station trouvera son emplacement à peu près à égale distance de celle de Solesmes et du Quesnoy c'est-à-dire à proximité du chemin vicinal de Poix à Salesches au lieu-dit le Witerlan à l'endroit d'ailleurs où la configuration du terrain se prêtera le mieux à cet établissement.*

*La commune de Poix se rattachant par ses chemins vicinaux avec toutes les localités circonvoisines, il sera facile aux diverses communes d'interférer et de joindre ladite station. En 1874, le conseil est réuni pour délibérer sur le projet d'emplacement de la station entre Neuville et Salesches. Après délibération, le conseil marque nettement sa préférence pour la station de Salesches, beaucoup mieux située à 10 kms de Cambrai et 7 kms du Quesnoy ; d'un accès beaucoup plus facile par un chemin direct et peu accidenté ; les industriels réclamaient également cette station.*

*Une des premières mesures du conseil est de voter un budget de 400 francs pour l'élargissement de cette route qui deviendra la route de la gare.*

*Rapidement une réévaluation des travaux d'aménagement de la route porte la dépense nécessaire à 2.000 francs.*

Enfin les industriels qui se plaignaient de la fausse direction que prennent parfois leurs fournitures aboutissant à Poix de Picardie, demandent que la gare s'appelle "Gare de Salesches-Poix".

Le deux Aout 1887, suite à de nouvelles plaintes des industriels, concernant les erreurs d'adresse de leurs fournitures, le maire expose au conseil que cet état de choses changerait si on ajoutait au nom de la commune de Poix les deux mots "du nord", c'est à dire la dénomination de "Poix du Nord".

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.